



VIOLENCES SEXUELLES

Commission inceste : un an après, des milliers de témoignages et une urgence politique

En un an, la Commission indépendante sur l'enfance et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a recueilli plus de seize mille témoignages de victimes, qui mettent en lumière les conséquences durables du traumatisme. Le gouvernement annonce le lancement d'une grande campagne de sensibilisation début 2023.

Sarah Brethes

21 septembre 2022 à 07h41

« *Incestuée* » : c'est le mot forgé par la comédienne Corinne Masiero pour décrire ce que lui a fait subir un de ses cousins alors qu'elle avait 8 ans. « *Culpabilité* », « *honte* », « *autodestruction* », traumatisme « *dont on ne guérit pas* » : son récit, livré lundi 19 septembre au micro de France Inter, résonne avec les 16 414 témoignages recueillis par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), dont la synthèse est rendue publique ce mercredi, un an jour pour jour après le lancement d'un grand appel à témoins.

Installée par l'exécutif en mars 2021 dans le sillage du mouvement #MeTooInceste né après la parution du livre *La Familia grande* de Camille Kouchner, cette commission a écouté et compilé pendant une année les voix des victimes qui se sont exprimées lors de réunions publiques dans les grandes villes de France, par téléphone, par écrit ou dans des questionnaires en ligne.

On estime qu'environ 160 000 enfants sont chaque année victimes de violences sexuelles, et la commission retient le chiffre vertigineux de 5,5 millions de victimes en France (voir notre émission « À l'air libre » du 13 septembre intitulée « L'inceste est partout »).

Les victimes qui se sont manifestées auprès de la commission sont dans leur immense majorité des femmes (neuf sur dix) et ont en moyenne 44 ans. Une sur quatre avait moins de cinq ans au moment des faits.



Réunion publique de la commission indépendante sur l'enfance et les violences sexuelles faites aux enfants au Palais de la femme, à Paris, le 16 février 2022.
© Photo Julien de Rosa / AFP

De l'analyse de leurs récits, la commission retient « *une extrême souffrance* » et « *des conséquences tout au long de la vie* ». Troubles psychotraumatiques, comportements à risque (troubles alimentaires, problèmes d'addiction, tentatives de suicide) : plus de huit victimes sur dix estiment que les violences ont eu des conséquences sur leur santé psychique, et une sur deux sur sa santé physique, parfois plusieurs décennies après les faits.

Ainsi, seulement 11 % des femmes et 15 % des hommes ont déclaré n'avoir développé aucun comportement à risque. Une femme sur deux décrit des troubles alimentaires, et près de quatre hommes sur dix font état de problèmes d'addiction. L'impact sur la vie affective, sexuelle (douleurs, problèmes gynécologiques, troubles de l'érection, absence de sexualité...), familiale et professionnelle est aussi patent. Près d'une personne sur deux rapporte des conséquences sur sa scolarité, et quatre sur dix sur leur vie professionnelle.

« Ce qui est très marquant, c'est ce qu'on appelle à la commission " le présent perpétuel de la souffrance". Ce n'est pas du passé, un mauvais souvenir, c'est là, dans la vie quotidienne, jusque dans la vie la plus intime, remarque le coprésident de la commission, le juge des enfants Édouard Durand. Les symptômes du psychotraumatisme, nous les connaissons. En revanche, l'impact sur la vie affective et la sexualité est moins documenté, c'était important de pouvoir le montrer de façon très claire. »

« Ce qui coûte de l'argent à la société, c'est de laisser les agresseurs violer dans l'impunité. »

Édouard Durand, coprésident de la Ciivise

« La société a progressivement changé de regard sur l'inceste, elle a accepté que ce n'était pas un problème privé mais un problème de santé et d'ordre publics de grande ampleur, analyse le magistrat. Mais en regardant l'impact de ces violences et la gravité des souffrances des enfants et des adultes qu'ils deviennent, on perçoit le pas de plus que la société doit faire : l'inceste est encore minimisé, ou du moins incompris. On ne peut pas dire aux victimes : "Passe à autre chose", car c'est impossible pour elles. »

Une cellule d'appui pour les professionnel·les

En mars dernier, la commission avait formulé 20 préconisations afin de renforcer l'ensemble de la chaîne de protection des mineur·es. Alors que les parlementaires s'apprêtent à débattre des budgets 2023 de l'État et de la Sécurité sociale, elle a sélectionné cinq mesures qui nécessitent des financements dédiés : organiser le repérage systématique par l'ensemble des professionnel·les au contact des enfants, créer une cellule de conseil et de soutien de ces professionnel·les, doter les services de police judiciaire spécialisés dans la cybercriminalité de nouveaux moyens, garantir des soins spécialisés aux victimes et, enfin, organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants – la dernière datant de 2002.

Ses requêtes ont été en partie entendues par l'exécutif : la secrétaire d'État chargée de l'enfance, Charlotte Caubel, a annoncé ce mercredi dans les colonnes du *Figaro* le lancement d'une « grande campagne de sensibilisation début 2023 pour permettre aux adultes d'avoir conscience de la réalité de ce phénomène ». Elle a aussi acté la création « d'une cellule d'appui pour tous les professionnels qui ont des doutes ou sont confrontés à des révélations » et indiqué le « souhait » partagé avec le ministre de la justice Éric Dupond-Moretti d'instaurer le retrait de l'exercice de l'autorité parentale de principe en cas de condamnation d'un parent pour violences sexuelles incestueuses sur son enfant.

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis que « les recommandations de la [Ciivise] ser[ai]ent suivies d'effets » et s'était engagé à bâtir « une vraie culture française de la protection ». « Il faut maintenant voter des crédits pour la protection des enfants et la lutte contre l'impunité des pédocriminels. Ce qui coûte de l'argent à la société, c'est de laisser les agresseurs violer dans l'impunité », insiste Édouard Durand.

Les pouvoirs publics vont-ils enfin se saisir de ce fait social majeur, qui émerge régulièrement dans le débat public depuis les années 1980 sans jamais être attaqué de front ? « Grâce à la persévérance des associations féministes, à la littérature, aux réseaux sociaux, à la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) puis à la Ciivise, c'est un sillon lentement creusé depuis vingt ans. Une fenêtre s'est ouverte et des forces très puissantes veulent la refermer, nous devons la maintenir ouverte », dit le coprésident de la commission inceste.

Les mesures à mettre en œuvre pour protéger les enfants divisent et suscitent en effet des levées de boucliers dans le sérail médical comme judiciaire. Jusqu'au sein de la Ciivise. En janvier dernier, Guillaume Bronsard, un pédopsychiatre spécialiste de l'adolescence avait claqué la porte, dénonçant notamment la « place prépondérante » d'une « posture militante féministe ». Deux mois plus tard, une médecin légiste, Caroline Rey-Salmon, lui emboîtait le pas, s'opposant de son côté à ce que le corps médical soit soumis à des obligations de signalement des violences sexuelles.

« Nous avons le parti-pris d'aller chercher les enfants victimes, de les sortir et de les protéger, avec un postulat : quand un enfant révèle des violences, il doit être protégé immédiatement, résume Édouard Durand. Dans cette position de protection, on peut s'opposer à ceux que j'appelle "les gardiens du temple", qui vont interposer des principes mal interprétés entre l'enfant et la loi. Je respecte la présomption d'innocence, mais elle n'a jamais été conçue par les

humains pour protéger un système d'impunité. »

La commission, qui doit rendre son rapport final en novembre 2023, va poursuivre son recueil de témoignages, tout en continuant à mener un travail destiné à approfondir les connaissances relatives aux violences sexuelles faites aux enfants. Parmi ses objectifs figure le chiffrage de leur coût pour la société, comme cela a été fait pour les violences conjugales. En 2017, le coût de ces dernières avait été évalué à 3,6 milliards d'euros par an.

Sarah Brethes

Boîte noire

L'article a été complété mercredi à 12 h 30 avec les nouvelles mesures annoncées par la secrétaire d'État chargée de l'enfance, Charlotte Caubel.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse :

serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.